

*Le SNES défend le principe de  
100 % Sécurité sociale,  
la PSC ne répond pas à notre  
exigence de réforme ;  
elle a été imposée !*

*Cependant, notre  
responsabilité est d'informer  
au mieux les collègues.*

Toutes les informations  
sont disponibles sur  
notre site internet :

- ➡ situations ouvrant droit à dispense,
- ➡ coûts,
- ➡ comparaison du panier de soin, etc.



**Les personnels reçoivent  
actuellement, sur leurs  
boîtes professionnelles,  
des mails concernant le  
parcours d'affiliation  
à la MGEN.**

**Titulaires et non-titulaires,  
enseignant·es, CPE, PsyEN  
AESH, AED.**

**CONSULTATION  
DES BOÎTES ACADÉMIQUES  
IMPÉRATIVE**

Pour comprendre la PSC,  
participez au stage  
le 27 novembre

Autorisation d'absence  
à demander au plus  
tard le 26 octobre

